

Résolution présentée par la délégation de la

Bosnie-Herzégovine

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Embargo sur la vente ou le transfert d'armes, de munitions et de matériel militaire vers les Etats qui les fournissent à des groupes armés ou à d'autres Etats impliqués dans des conflits ethniques en cours

L'Assemblée Générale,

Préoccupée par l'intensité et la gravité des violences ethniques dans des régions telles que le Myanmar, la Chine, le Soudan du Sud et l'Ukraine,

Provoquant des déplacements massifs de populations, des violations graves des droits de l'homme, l'aggravation des tensions intercommunautaires et s'en oublier l'exorbitant nombre de décès dans les zones concernées,

Alarmée par l'impunité des pays participant directement ou indirectement à de tels actes, violant les droits fondamentaux de l'homme,

Notant avec une vive inquiétude que la prolifération trop peu contrôlée des armes sur les zones de conflit contribue à la prolongation et à l'aggravation des violences,

Décide de mettre en place immédiatement un embargo complet sur les armes, les munitions et tout autre matériel militaire vers les Etats qui les fournissent à des groupes armés ou d'autres Etats impliqués dans des conflits ethniques en cours ;

- d'inviter tous les pays, en particulier les gros exportateurs d'armes comme la Chine ou encore la Russie, à stopper toute exportation ou réexportation d'armes vers ces Etats ou groupes armés ;
- de renforcer les mesures de contrôle des frontières pour éviter tout trafic d'armes dans ces zones de conflit.

Le texte français fait foi